



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20260223-2026-001-DE
Date de télétransmission : 23/02/2026
Date de réception préfecture : 23/02/2026

PUBLIE LE 23 FEV. 2026

N°2026-001

Conseil municipal
REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 18 FÉVRIER 2026

L'an deux mille vingt six, le dix huit février à 20 heures 30 minutes le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi 12 février 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans Salle du Conseil Municipal - 12 rue Louis-Talamoni, sous la présidence de Laurent JEANNE Maire.

ADHÉSION AU SIFUREP DE LA COMMUNE DE LIEUSAIN

Rapporteur : Mme Cristina DE OLIVEIRA

Direction et Service : Direction Population/Service Affaires Générales et Etat Civil

Présent(e)s :

M. JEANNE, Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, Mme AMAR, M. LATRONCHE, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, Mme CARPE, M. BASTIN, Mme BERTRAND, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, M. VIGUIÉ, M. GAUDIÈRE, M. LHOSTE, M. RIBEIRO, Mme DUVERGER, Mme PARLOUAR, Mme SAILLAND, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, M. SLIMOVICI, Mme DE OLIVEIRA, M. PESSOA, Mme THÉOPHILE, Mme CIPRIANO, M. FORHAN, Mme CAPORAL, Mme GUILLAUME, M. LURIER, Mme ADOMO, M. MAILLER, Mme MASMOUDI-LAJNEF, Mme KEITA-GASSAMA

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

M. SUDRE, M. SY, M. TITOV
M. CHATAUD (donne procuration à M. AKKOUCHE)
M. BOULAY (donne procuration à Mme THIROUX)
Mme BENOLIEL (donne procuration à Mme BENAHMED)
Mme DONATIEN (donne procuration à Mme ARRON)
M. BARON (donne procuration à M. GOUPIL)
Mme NGANDE (donne procuration à Mme THÉOPHILE)
M. FAUTRE (donne procuration à Mme CAPORAL)

Secrétaire de séance : M. GAUDIÈRE

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présent(e)s : 39

Nombre de procurations : 7

Nombre de votant(e)s : 46

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

HÔTEL DE VILLE - 14 RUE LOUIS TALAMONI - 94507 - CHAMPIGNY-SUR-MARNE - TÉL.: 01 45 16 40 00

Service Affaires Générales et Etat Civil

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-5, L.5211-18 à L.5211-20 et suivants, ainsi que son article L.5212-16 ;

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP) ;

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Lieusaint du 19 mai 2025 relative à l'adhésion au SIFUREP au titre de la compétence « Service extérieur des pompes funèbres » et « Crématoriums et sites cinéraires » ;

Vu la délibération n°2025-10-29 du 7 octobre 2025 approuvant l'adhésion de la commune de Lieusaint à la compétence « Service extérieur des pompes funèbres » et « Crématoriums et sites cinéraires » ;

Vu la circulaire n° 2025-11 Adhésion au SIFUREP de la commune de Lieusaint du 28 octobre 2025 ;

Vu l'avis de la 1ère commission : Finances – Affaires générales – Marchés et achats publics – Personnel communal – Formation du personnel – Handicap – Nouvelles technologies, émis lors de sa séance en date du 10 février 2025 ;

Vu l'avis de la 3ème commission : Cadre de vie – Espaces publics – Réseaux – Environnement et développement durable – Développement des transports en commun – Partage de l'espace public – Déplacements – Sécurité – ASVP, émis lors de sa séance en date du 9 février 2025 ;

Considérant qu'en l'absence de vote sur cette adhésion dans un délai de trois mois à compter de la réception de la circulaire n°2025-11, la décision de la collectivité est réputée favorable.

Après en avoir délibéré :

Article unique : Approuve l'adhésion de la commune de Lieusaint au Syndicat Intercommunal du Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP) au titre de la compétence « Service extérieur des pompes funèbres » et « Crématoriums et sites cinéraires ».

à l'unanimité,



M. Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Ile-de-France



La secrétaire de séance
M. Bernard GAUDIÈRE